

Testeur pour détecteurs de fumée SOLO

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SDS0066FR

CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE 1907/2006 (REACH) ET 453/2010

1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1	Identificateur de produit	
	Désignation Commerciale	Testeur pour détecteurs de fumée SOLO.
	Nom Commercial	SOLO A3 –XXX (XXX indique les variantes client).
	N° CAS	Mélange.
	N° EINECS	Mélange.
	No. D'Enregistrement d'REACH	Aucun attribué.
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	
	Utilisation Identifiée	Simulation de fumée.
	Utilisations Déconseillées	Rien de connu.
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	
	Identification de la société	Detectortesters (No Climb Products Ltd) Edison House 163 Dixons Hill Road Welham Green Hertfordshire. AL9 7JE. Royaume-Uni
	Téléphone	+44 (0) 1707 282760
	Fax	+44 (0) 1707 282777
	Email	SDS@detectortesters.com
1.4	Numéro d'appel d'urgence	
	Tél. d'urgence	+44 (0) 1707 282760

2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	Classification de la substance ou du mélange	
	Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE	Non classé comme dangereux pour l'utilisation et le conditionnement.
2.2	Éléments d'étiquetage	
	Symbole de Danger	Selon la Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE Aucun.
	Phrases de Risque	Aucun.
	Conseils de Prudence	S2: Conserver hors de la portée des enfants. S17: Tenir à l'écart des matières combustibles. S16: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
	Autres informations	Contient 14.5 % en masse de composants inflammables. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.
2.3	Autres dangers	Concentrations élevées: Peut provoquer somnolence et des vertiges.

Testeur pour détecteurs de fumée SOLO

2.4 Autres informations

Aucun.

3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Produit tel qu'il est fourni: Aérosol.

3.1 Mélanges

Classification CE No. 67/548/EEC

Composants Dangereux	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Classification CE et Phrases de Risque
1,1,1,2-tétrafluoroéthane	50 - 100	811-97-2	212-377-0	Aucun attribué	Aucun
Propane-2-ol	10 - 25	67-63-0	200-661-7	01-2119457558-25	F; R11, Xi; R36, R67

3.2 Autres informations

Pour lire le texte intégral des phrases de risque et de sécurité R/S consulter la section ou le chapitre 16.

4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Inhalation

S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent alerter un médecin.

Contact avec la Peau
Contact avec les yeux

Laver abondamment à l'eau/ savon.
Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Ingestion

Voie d'exposition peu probable.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non attribué.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Peu probable mais si nécessaire administrer un traitement symptomatique.

5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Réceptif sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés

Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.
Rien de connu.

Moyens d'extinction inappropriés

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'échauffement peut provoquer une élévation de la pression avec risque d'éclatement.

5.3 Conseils aux pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Si cette action ne présente aucun danger, éloigner les conteneurs de la zone d'incendie, sinon exposés au feu, ils risquent d'éclater.

Testeur pour détecteurs de fumée SOLO

6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Le produit est un aérosol. Il est peu probable de présenter des risques de déversement ou de fuite. En cas de rupture, le contenu déversé devrait être maîtrisé comme tout déversement de solvant.

- | | |
|--|--|
| 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence | Assurer une ventilation adéquate. Eviter l'inhalation de concentrations élevées de vapeurs. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. |
| 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement | Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts. |
| 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage | Ramasser mécaniquement et éliminer selon l'article 13. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur à couvercle pour mise à disposition ou récupération. Les récipients ne doivent être ni percés, ni détruits par incinération, même lorsqu'ils sont vides. |
| 6.4 Référence à d'autres sections | Consulter Aussi les Section: 8, 13. |

7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|---|---|
| 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Pratiquer une ventilation adéquate. Eviter l'inhalation de concentrations élevées de vapeurs. Eviter un contact prolongé avec la peau. Porter des gants adaptés si un contact prolongé avec la peau est probable. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Se laver soigneusement les mains après manipulation. |
| 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités | |
| Température de stockage | Ambiante.
Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. |
| Temps limite de stockage | Stable dans les conditions normales. |
| Matières incompatibles | Non attribué. |
| 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) | Simulation de fumée. |

8. SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m ³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m ³)	Remarque
1,1,1,2-tétrafluoroéthane	811-97-2	1000	4240	-	-	LEP
Propane-2-ol	67-63-0	400	999	500	1250	LEP

LEP: Limite d'exposition Professionnelle (WEL: UK HSE EH40)

- | | |
|---------------------------------------|-----------|
| 8.1.2 Valeur limite biologique | Non fixé. |
|---------------------------------------|-----------|

Testeur pour détecteurs de fumée SOLO

8.1.3 PNECs et DNELs

Propane-2-ol

DNEL	Orale	Inhalation	Cutanée
Industrie - À long terme – Effets locaux	-	-	-
Industrie - À long terme - Effets systémiques	-	500 mg/m ³	888 mg/kg poids du corps/jour
Consommateur - À long terme - Effets locaux	-	-	-
Consommateur - À long terme - Effets systémiques	26 mg/kg poids du corps/jour	89 mg/m ³	319 mg/kg poids du corps/jour

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Pratiquer une ventilation adéquate.

8.2.2 Équipement personnel de protection

Protection des yeux/du visage

Non requis normalement.



Protection de la peau (Protection des mains/ Divers)

Porter des gants adaptés si un contact prolongé avec la peau est probable.



Gants: Caoutchouc nitrile, NBR.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Manipulation de quantités plus importantes: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN14387 ou EN405) peut être approprié.



Risques thermiques

Non applicable.

8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts.

9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol.
Couleur.	Incolore.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Non déterminé.
pH	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	-26 °C
Point d'éclair	13 °C
Taux d'Evaporation	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable; testé conformément à la réglementation 2008/47/CE à l'Annexe 1.9.1(iii).
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limites d'Explosivité: 2.0 – 12.0 Vol-%
Pression de vapeur	5.2 bar @ 20 °C
Masse volumique	1.132 g/cm ³ @ 20 °C
Densité de vapeur	Non déterminé.
Densité relative	Non déterminé.
Solubilité(s)	Non miscible à l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non déterminé.

Testeur pour détecteurs de fumée SOLO

Température d'inflammation	425 °C
Température d'auto-inflammabilité	Le produit ne s'enflamme pas de manière spontanée.
Température de décomposition	Non déterminé.
Viscosité Cinématique	Non déterminé.
Propriétés explosives	Non Explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.
9.2 Autres informations	
Solvants organiques - Contenu	14.8%

10. SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Stable dans les conditions normales.
10.4 Conditions à éviter	Chaleur et lumière solaire directe.
10.5 Matières incompatibles	Non attribué.
10.6 Produit(s) de décomposition dangereux	Rien de connu.

11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques	
11.1.1 Mélanges	
Toxicité aiguë	Faible toxicité aiguë.
Irritation	Non classé.
Corrosivité	Non classé.
Sensibilisation	Non sensibilisant pour la peau.
Toxicité à dose répétée	Non attribué.
Cancérogénicité	Aucune preuve d'action cancérogène.
Mutagénicité	Il n'y a aucune preuve de potentiel mutagène.
Toxicité pour la reproduction	Non attribué.
Danger par aspiration	Non attribué.
11.2 Autres informations	Aucun.

12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

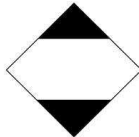
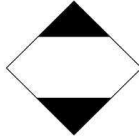


12.1 Toxicité	Peu toxique pour les organismes aquatiques.
12.2 Persistance et dégradabilité	Le produit est facilement biodégradable. Ne persistera vraisemblablement pas.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Le produit ne présente aucun potentiel de bioaccumulation.
12.4 Mobilité dans le sol	Non miscible à l'eau. Le produit devrait être peu mobile dans le sol.
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6 Autres effets néfastes	Aucun.

13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets	Recycler uniquement les emballages complètement vides. Les récipients ne doivent être ni percés, ni détruits par incinération, même lorsqu'ils sont vides. Aérosol non vid: Déposer les déchets dans un centre de collecte agréé. NE PAS mettre en décharge.
13.2 Autres informations	L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

Testeur pour détecteurs de fumée SOLO

14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1	Numéro ONU		
	ADR, IMDG, IATA		ONU 1950
14.2	Nom d'expédition des Nations unies		
	ADR		1950 AÉROSOLS
	IMDG		AÉROSOLS
	IATA		AÉROSOLS, Non inflammable
14.3	Classe(s) de danger pour le transport		
	ADR		
	Classe		2 5A Gaz
	Étiquette		2.2
	IMDG, IATA		
	Classe		2.2
	Étiquette		2.2
14.4	Groupe d'emballage		
	ADR, IMDG, IATA		Aucun.
14.5	Dangers pour l'environnement		
	Polluant Marin		Non.
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur		Attention: Gaz.
	Code Kemlar		-
	IMDG EMS		F-D, S-U
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC		Non applicable.
14.8	Autres informations		
	ADR		
	Quantité limitée (QL)	1 L	
	Catégorie de transport ADR	3	
	Code de restriction dans les tunnels	E	
	IMDG		
	Quantité limitée (QL)		
	IATA		
	Quantité limitée (QL)		 
	Règlement type de l'ONU		ONU 1950, AÉROSOLS, 2.2

Testeur pour détecteurs de fumée SOLO

15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Règlements de l'UE

Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation

Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

REACH: Annexe XVII Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles

REACH: Annexe XIV Liste des substances soumises à autorisation

Plan d'action continu communautaire (CoRAP);
Projet 29/02/2012

Tous les produits chimiques ne sont pas mentionnés dans la liste.

Tous les produits chimiques ne sont pas mentionnés dans la liste.

Tous les produits chimiques ne sont pas mentionnés dans la liste.

Tous les produits chimiques ne sont pas mentionnés dans la liste.

Rien de connu.

15.1.2 Règlements nationaux

Wassergefährdungsklasse (Allemagne)

1,1,1,2-tétrafluoroéthane

Propane-2-ol

Instructions techniques relative à l'air

WGK classe 1

WGK classe 1

Classe	Proportion en %
NK	10 - <25

VOC-CH

14.48%

VOC-EU

167.3%

DanoisCode MAL

2-1

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non disponible.

16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

LÉGENDE

LTEL	Limite d'exposition prolongée
STEL	Limite d'exposition (15 min)
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB	très Persistant et très Bioaccumulable
WGK	Wassergefährdungsklasse (Allemagne)
VOC	Composés organiques volatils
Code MAL	Måleteknisk Arbejdshygiejnisk Luftbehov (Réglementation sur l'étiquetage relative aux dangers d'inhalation, Danemark)
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Accord européen relatif au Transport international des marchandises dangereuses par route)
IMDG	Code maritime international pour les marchandises dangereuses
IATA	Association du transport aérien international (IATA)
F	Facilement inflammable
Xi	Irritant

Phrases de Risque

R11	Facilement inflammable.
R36	Irritant pour les yeux.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Testeur pour détecteurs de fumée SOLO

Dégagements de responsabilité

Les informations sont fondées sur les meilleures connaissances de No Climb Products Ltd et ses conseillers et sont données de bonne foi, mais nous ne pouvons pas garantir leur exactitude, leur fiabilité ou leur exhaustivité et par conséquent nous déclinons toute responsabilité concernant les pertes ou les dommages résultant de l'utilisation de ces informations. Puisque les conditions d'utilisation sont en dehors du contrôle de la société et de ses conseillers nous déclinons toute responsabilité relative aux pertes ou aux dommages lorsque le produit est utilisé pour des fins autres que celles auxquelles il est destiné.

Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.